

Conclusion

Comme il est expliqué en détail dans le présent rapport, l'ouverture du commerce mondial a eu des effets positifs sur l'industrialisation et le développement de l'Afrique. Les efforts doivent se poursuivre pour aider les pays en développement et l'Afrique à renforcer leurs capacités et à mieux tirer parti des avantages du commerce. Récemment, compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19, certains de ces efforts ont été sapés et les gains acquis ces dernières années en matière de développement ont été remis en question.

Les pays africains sont plus vulnérables que les autres aux effets de la pandémie car ils disposent généralement de filets de sécurité plus faibles dans les domaines de la santé et de la protection sociale et peinent souvent à mobiliser les ressources nécessaires pour lutter contre la pandémie. En outre, les mesures d'endiguement auront probablement des effets économiques plus lourds sur la population car une grande partie de celle-ci travaille dans le secteur informel.

La pandémie pose des difficultés sans précédent dans l'histoire du système commercial multilatéral. Ces difficultés requièrent un niveau de coopération internationale lui aussi sans précédent. Les pays africains en particulier tireraient avantage d'une réponse à la crise coordonnée au niveau multilatéral. Pendant la crise financière de 2008-2009, l'OMC a joué un rôle essentiel pour ce qui a été d'aider les gouvernements à éviter les mesures protectionnistes du type de celles en place dans les années 1930. Il reste possible de mener une action analogue en réponse à la pandémie.

Le maintien de l'ouverture des flux d'échanges et d'investissements, associé à des politiques budgétaires et monétaires, pourrait renforcer les perspectives d'une reprise économique robuste après la pandémie de COVID-19. Une reprise forte, soutenue et socialement

inclusive sera nécessaire pour éviter que la pandémie et ses effets économiques empêchent la réalisation du Programme 2030. Pour stimuler le renouvellement des investissements nécessaires à une reprise rapide, il sera essentiel de maintenir l'ouverture et la prévisibilité des marchés, ainsi que de promouvoir un environnement commercial généralement plus favorable.

Les pays doivent travailler main dans la main ; ainsi, la reprise sera beaucoup plus rapide que si chacun agit seul. Le système et les institutions multilatéraux offrent un cadre permettant de réaliser cet objectif car ils ont été conçus pour répondre à des situations d'urgence complexes, multiformes et mondiales telles que celle causée par la pandémie de COVID-19. En particulier, les pays africains devront faire face à une multiplication des mesures restrictives pour le commerce et seront aux prises avec les nouvelles conséquences de la fracture numérique et de nombreuses questions actuellement examinées à l'OMC qui ont des retentissements importants pour ces pays, notamment le commerce électronique et les subventions à la pêche.

La pandémie de COVID-19 a ravivé les débats tenus à l'OMC sur le commerce électronique et les préoccupations des pays en développement concernant la fracture numérique, la répartition inégale des technologies de l'information et

de la communication et l'accès tout aussi inégal à ces technologies. Les mesures de distanciation sociale rendues nécessaires par la COVID-19 se sont traduites par un besoin accru de services Internet et de services de données mobiles et par une forte augmentation des ventes en ligne entre entreprises et entre entreprises et consommateurs.

L'OMC déploie de vastes efforts dans divers domaines pour soutenir le développement du commerce en Afrique, y compris dans le cadre d'accords, de décisions et de programmes d'assistance technique. La clé de voûte de ces efforts est l'Initiative Aide pour le commerce, dirigée par l'Organisation, qui vise à aider les pays en développement, en particulier les PMA, à se doter de la capacité du côté de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer parti et, plus généralement, pour accroître leur commerce.

Dans le cadre de l'exercice de surveillance qu'est l'Examen global de l'Aide pour le commerce, l'Afrique a enregistré non seulement la part la plus importante de répondants (34 sur 35 répondants africains possibles (soit 97%) dont 26 PMA), ce qui indique que la diversification économique était une priorité en matière de développement, mais aussi la part la plus élevée de réponses positives, 71% des répondants ayant affirmé qu'ils avaient observé des progrès dans la diversification économique depuis le lancement, en 2006, de l'Initiative Aide pour le commerce.

En matière de commerce et de développement, l'Aide pour le commerce n'est qu'un outil que les pays africains peuvent utiliser à des fins de diversification économique. Bon nombre de pays appliquent aussi des méthodes de

réduction des coûts du commerce à toutes les étapes des processus d'importation et d'exportation, y compris le transit. L'AFE de l'OMC a été adopté afin de créer une plateforme commune pour la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges et l'utilisation généralisée de ces mesures au niveau mondial. Les données dont on dispose indiquent que la facilitation des échanges est le meilleur moyen de réduire les coûts du commerce pour les pays africains, en particulier pour les nombreux pays en développement sans littoral situés en Afrique subsaharienne.

Le TFAF de l'OMC est chargé d'organiser divers ateliers et cours de formation pour faire en sorte que les pays en développement et les PMA Membres de l'Organisation reçoivent l'assistance dont ils ont besoin pour tirer pleinement parti de l'AFE. Il aide les Membres dans le cadre de diverses activités telles que des ateliers destinés à les aider à comprendre l'Accord et des activités nationales visant à les aider à identifier leurs besoins en matière de renforcement des capacités et à établir les notifications par catégorie qui sont nécessaires pour accéder aux flexibilités prévues par l'AFE en matière de traitement spécial et différencié.

De même, le STDF est un instrument essentiel dans les activités de sensibilisation menées par l'OMC auprès des pays en développement, y compris en Afrique. En 2020, il a lancé une nouvelle stratégie quinquennale (2020-2024) dans le cadre de laquelle les pays africains pourront continuer de demander à bénéficier de projets dans le domaine SPS et de dons pour l'élaboration de projets (STDF, 2020). En outre, des travaux entrepris récemment par le STDF visent à recenser et à analyser les données d'expérience, les enseignements tirés et les bonnes pratiques et à encourager le dialogue à leur sujet afin d'améliorer la mise en œuvre des contrôles SPS, d'aider les pays africains à éclairer et à améliorer leurs processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS et de mobiliser de nouvelles ressources aux fins d'investissements dans ce domaine grâce à l'approche « P-IMA » (« Établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés »).

L'Accord sur les ADPIC et l'AMP sont d'autres accords qui favorisent le développement des Membres de l'OMC. L'Accord sur les ADPIC a guidé les mises à jour et les réformes des cadres juridiques de la propriété intellectuelle dans certains Membres de l'Organisation, en particulier dans les pays en développement. Les règles contenues dans l'Accord sur les ADPIC ont permis de créer des possibilités, pour les opérateurs économiques africains, d'améliorer l'innovation et la créativité dans leur pays et de se développer à l'échelle mondiale. L'article 66 :1 de l'Accord sur les ADPIC accorde aux PMA une prorogation de la période de transition pour appliquer les dispositions de l'Accord, sauf pour les principes relatifs à la non-discrimination.

À l'heure actuelle, aucun pays africain n'est partie à l'AMP, mais un nombre croissant de représentants de la région africaine participent aux activités d'assistance technique organisées par l'OMC dans le domaine des marchés

publics. L'AMP associe l'ouverture des marchés et les flexibilités en matière de traitement spécial et différencié pour soutenir les priorités de développement des pays en développement avec une bonne gouvernance. Ces nouveaux éléments contenus dans la version révisée de l'AMP rendent sans doute ce dernier plus pertinent pour la région.

Le présent rapport montre aussi que, ces dernières années, le CIR a redoublé d'efforts pour aider les PMA à identifier les principaux obstacles en termes de productivité et de politiques, à les hiérarchiser et à lever les fonds nécessaires pour les surmonter, y compris au moyen de travaux analytiques menés dans le cadre des EDIC et des études de faisabilité.

Enfin, ces 10 dernières années, le Secrétariat de l'OMC a continué de mener de nombreuses initiatives techniques en Afrique, 16 % des activités étant axées sur les pays africains, soit plus que pour toutes les autres régions (OMC, 2020).

Le continent africain est face à un avenir incertain. La coopération internationale, une réponse à la crise coordonnée au niveau multilatéral et un système commercial multilatéral redynamisé peuvent atténuer les effets de la crise liée à la COVID-19 sur le continent. Le rôle de l'OMC dans la région est pluridimensionnel et va de l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle aux programmes d'assistance technique et de formation. Divers accords ont été signés au cours des 25 années d'existence de l'Organisation, tous ayant d'importantes implications pour la politique industrielle et le développement économique sur le continent. Il est à espérer que le présent examen des interventions de l'OMC sur le continent pourra servir à renforcer davantage la coopération et à déployer des ressources au moyen de mécanismes stratégiques et efficaces.

